

14 janvier 2025

COMMUNIQUÉ :

Règlement 540-24 sur la protection des lacs Vert, de la Ferme, du Milieu et Morasse.

Le règlement 540-24, approuvé par le conseil en 2024, sera mis en application à compter du printemps 2025. Le but du règlement est de prévenir l'envahissement des lacs par des espèces exotiques envahissantes ainsi que le maintien de la qualité des eaux et de l'environnement de manière durable.

Ce règlement a été rendu nécessaire, car beaucoup de lacs de la région sont affectés par cette problématique qui est très coûteuse à gérer et est quasi irréversible. Aussi, comme cette responsabilité relève du domaine municipal, la plupart des municipalités ont mis en place des règlements afin de protéger les lacs sur leur territoire.

Donc, à compter du printemps 2025, toutes les embarcations naviguant sur les lacs visés par le règlement devront avoir au préalable obtenu un permis de mise à l'eau (vignette). Cette vignette certifie que l'embarcation est conforme au règlement.

Comme la municipalité a à cœur la protection des lacs, elle souhaite donc favoriser le nettoyage des embarcations avant que celles-ci se retrouvent sur nos plans d'eau. À l'aide d'une importante subvention, nous avons acquis une station de lavage permettant d'éliminer efficacement les possibilités de contamination des lacs. Un aménagement sera mis en place pour faciliter son utilisation sur la rue principale près de la gare.

À quoi serviront les revenus perçus des permis de mise à l'eau (vignette) ?

Afin d'opérer la station de lavage, la municipalité engendrera des coûts qui permettront entre autres d'avoir du personnel pendant 20 fins de semaine, d'entretenir et de réparer les équipements. Donc, afin de financer ses opérations, le règlement prévoit facturer une vignette par embarcation et en retour, le nettoyage de ces embarcations sera gratuit. Ainsi, si vous utilisez votre embarcation ailleurs que sur nos lacs, arrêtez-vous à la station de lavage. C'est gratuit et responsable. Le fait de nettoyer votre embarcation motorisée, votre canot, votre kayak ou votre paddle board pourrait éviter la contamination des lacs par des espèces exotiques envahissantes.

De plus, elle servira aussi à vérifier sur une base régulière la qualité de l'eau, etc.

On se doit d'être écoresponsable pour pouvoir profiter des plaisirs nautiques alors faites nettoyer votre embarcation.